

Listes de privilèges

*Être sensibilisée, voire révoltée, contre les conséquences de l'oppression, est une partie importante de l'équation.
Reconnaître les avantages que confère cette oppression pour les membres privilégiés en est une autre!*

Les Privilèges « Mâles » selon Barry Deutsch, 2004	B2
Les privilèges de la « Blanchité » selon Peggy McIntosh, 1988	B5
Les privilèges hétérosexuels selon Ketner et Hirschmann, 1994	B8
Les privilèges de classe selon le Women's Theological Center, 1997	B11
Les privilèges « entendants » selon Aubrecht et Furda, 2012	B16

Les Privilèges « Mâles » selon Barry Deutsch, 2004 i

Sur une base quotidienne, en tant qu'homme ...

1. Lorsque je suis en compétition avec des candidates, mes chances d'être embauché pour un emploi jouent probablement en ma faveur. Plus l'emploi est prestigieux, plus les chances sont biaisées.
2. Je peux être assuré que mes collègues de travail ne penseront pas que j'ai obtenu mon emploi en raison de mon sexe – même si cela peut être le cas.
3. Si je n'ai jamais de promotion, ce n'est pas en raison de mon sexe.
4. Si j'échoue dans mon emploi ou ma carrière, je peux être certain que ça ne rejillira pas sur l'image que l'on se fait des capacités de l'ensemble des membres de mon sexe.
5. Je suis beaucoup moins susceptible de subir du harcèlement sexuel au travail que mes collègues féminines.
6. Si j'accomplis les mêmes tâches qu'une femme, et si mes tâches sont évaluées de manière subjective, les gens penseront probablement que j'ai mieux réussi.
7. Si je suis un adolescent ou un adulte, et si je réussis à ne pas être incarcéré, les probabilités que je subisse un viol au cours de ma vie sont infimes.
8. En général, on m'enseigne beaucoup moins à avoir peur de marcher seul la nuit dans des espaces publics qu'à mes homologues féminines.
9. Si je choisis de ne pas avoir d'enfants, ma masculinité ne sera pas remise en question.
10. Si j'ai des enfants mais que je ne leur dispense pas les soins de base, ma masculinité ne sera pas remise en question.
11. Si j'ai des enfants et que je leur dispense les soins de base, on me reconnaîtra comme un parent extraordinaire, même si je ne suis que marginalement compétent.
12. Si j'ai des enfants et que je poursuis une carrière, personne ne pensera que je suis égoïste de ne pas rester à la maison.
13. Si je m'engage en politique, ma relation avec mes enfants, ou avec les personnes que j'emploie pour en prendre soin, ne sera probablement pas scrutée à la loupe par les médias.
14. Mes représentants élus sont pour la plupart des gens de mon propre sexe. Plus une position politique est prestigieuse et puissante, plus cela s'avère vrai.
15. Je peux être à peu près certain que si je demande à voir la « personne en charge », je ferai face à une personne de mon sexe. Plus le rang qu'occupe une personne est élevé dans l'organisation, plus je peux en être sûr.
16. Quand j'étais enfant, j'ai probablement été encouragé à être plus actif et extraverti que mes sœurs.
17. Quand j'étais enfant, j'ai pu choisir parmi une variété presque sans limite d'émissions pour enfants mettant en vedette des héros positifs, actifs et non-stéréotypés de mon propre sexe. Je n'ai jamais eu besoin de les chercher puisque les héros masculins étaient (et sont toujours) la norme.

Les privilèges mâles

18. Quand j'étais enfant, il est probable que j'ai reçu plus d'attention que les filles qui levaient pourtant la main aussi souvent que moi.
19. Si ma journée, ma semaine ou mon année s'est mal déroulée, je n'ai pas besoin de me demander si ces épisodes ou ces situations négatives sont colorés par le sexisme.
20. Je peux allumer la télévision ou parcourir la première page du journal et y voir des personnes de mon propre sexe largement représentées chaque jour, sans exception.
21. Si je suis négligent avec mes finances personnelles, cela ne sera pas attribué à mon sexe.
22. Si je suis conduit mal mon automobile, cela ne sera pas attribué à mon sexe.
23. Je peux parler en public devant une vaste audience sans mettre l'ensemble des membres de mon propre sexe en jeu.
24. Même si j'ai des relations sexuelles avec un grand nombre de personnes, je ne serai pas l'objet de mépris ou de dérision.
25. Des choix vestimentaires neutres s'offrent à moi et je peux choisir des vêtements qui «n'envoient pas de message particulier» au monde qui m'entoure.
26. Ma garde-robe et mes articles de toilette personnelle sont relativement peu coûteux et sont faciles à entretenir.
27. Si j'achète une auto, on m'offrira peut-être un meilleur prix qu'à une femme pour la même auto.
28. Si je ne suis pas conventionnellement attirant, les désavantages sont relativement faibles et faciles à ignorer.
29. Je peux parler fort sans craindre d'être qualifié de «mégère». Je peux être agressif sans craindre d'être traité de «bitch».
30. Je peux me prévaloir de protections juridiques devant des formes de violence qui s'appliquent principalement aux hommes sans être perçu comme motivé par des intérêts égoïstes et «particuliers», puisque ces formes de violence sont des «crimes» et que toute la société se sent concernée. (La violence contre les femmes, quant à elle, est généralement qualifiée de «violence domestique» ou de «viol par une connaissance» et perçue comme un enjeu d'intérêt particulier).
31. Je peux être assuré que la langue quotidienne ordinaire inclura toujours mon sexe: «Tous les hommes sont créés égaux» (médecin, facteur, etc.)
32. Ma capacité de prendre des décisions importantes et mes facultés en général ne seront jamais questionnées en fonction de la période du mois.
33. On ne s'attendra jamais à ce que je change de nom si je me marie et je ne serai pas questionné si je ne change pas de nom.
34. La décision de m'embaucher ne sera jamais basée sur les probabilités que je puisse prochainement souhaiter fonder une famille.

Les privilèges mâles

35. Toutes les grandes religions sont menées par des gens de mon propre sexe. Même Dieu, dans la plupart des religions, est généralement représenté en tant qu'homme.
36. La plupart des religions affirment que je devrais être à la tête de ma famille, tandis que ma femme et mes enfants devraient m'être soumis.
37. Si j'ai une conjointe ou si je vis avec une femme, il est probable que nous divisons les tâches domestiques de telle façon qu'elle fasse la plus grande part du travail, en particulier les tâches qui sont les plus répétitives et les moins gratifiantes.
38. Si j'ai des enfants avec une conjointe ou une partenaire, il y a de bonnes chances qu'elles'acquitte de la plus grande part de l'éducation des enfants, en particulier de ses composantes les plus répétitives, salissantes et non gratifiantes.
39. Si j'ai des enfants avec une conjointe ou une partenaire, et qu'un de nous deux doit faire des sacrifices au niveau de sa carrière pour élever les enfants, il y a de fortes chances pour que nous présumions tous deux que c'est elle qui doit se sacrifier.
40. Les magazines, les affiches publicitaires, la télévision, les films, la pornographie et pratiquement tous les médias sont remplis d'images de femmes à peine vêtues destinées à satisfaire mon intérêt sexuel. De telles images d'hommes existent, mais elles sont vraiment beaucoup plus rares.
41. On ne s'attend pas à ce que je passe ma vie entière à maintenir un poids qui soit de 20 à 40 livres sous la normale.
42. Si je suis hétérosexuel, il est hautement improbable que je sois battu par une conjointe ou une partenaire intime.
43. De parfaits étrangers ne m'accostent pas dans la rue pour me demander de «sourire».
44. Quand je parle, je suis moins souvent interrompu par des femmes que des hommes par des hommes.
45. J'ai le privilège d'être inconscient de mes privilèges d'homme.

Les privilèges de la « Blanchité » selon Peggy McIntosh, 1988 ii

Sur une base quotidienne, en tant que personne blanche...

1. Si je le désire, je peux m'arranger la plupart du temps pour être en compagnie de gens de ma «race»*
** Note traductrice : le terme « race » renvoie à l'identité racisée*
2. Je peux éviter de passer du temps avec des gens dont on m'a habitué à me méfier ou qui ont appris à se méfier des gens de ma «race» ou de moi-même.
3. Si je devais déménager, je suis pratiquement certaine de pouvoir louer ou acheter un logement dans un quartier à la portée de ma bourse et où j'aurai envie de vivre.
4. Je peux être à peu près certaine que mes voisins dans ce quartier seront soit neutres, soit aimables avec moi.
5. Je peux, la plupart du temps, aller faire mes courses seule en étant assez certaine de ne pas être suivie ou harcelée.
6. Je peux allumer la télé ou regarder la première page du journal et voir les gens de ma «race » largement représentés.
7. Quand on me parle d'héritage national et de «civilisation», on me montre que ce sont des gens de ma couleur qui en sont les bâtisseurs.
8. Je peux être sûre qu'à l'école, mes enfants recevront un enseignement qui témoignera de l'existence de leur «race».
9. Si je le veux, je suis presque sûre de trouver un éditeur qui publiera cet article sur le privilège blanc.
10. Je suis pratiquement certaine que ma voix sera entendue dans un groupe où je suis la seule représentante de ma «race».
11. Je peux choisir avec désinvolture d'écouter ou non la voix d'une autre personne dans un groupe où elle est la seule représentante de sa «race».
12. Je peux entrer dans un magasin de musique et y trouver représentée la musique de ma «race», dans un supermarché et y trouver les aliments de base qui correspondent à mes traditions culturelles, chez un coiffeur et trouver quelqu'un pour me couper les cheveux.
13. Que j'utilise des chèques, des cartes de crédit ou de l'argent, je peux compter sur ma couleur de peau pour que ma fiabilité financière ne soit pas remise en question.
14. La plupart du temps, je peux m'arranger pour protéger mes enfants de gens qui pourraient ne pas les aimer.
15. Je n'ai pas à éduquer mes enfants à être conscients du racisme systémique pour assurer quotidiennement leur protection physique et psychologique.
16. Je peux parler la bouche pleine sans que des gens ne réduisent ce comportement à ma couleur.
17. Je peux parler en public devant un groupe d'hommes puissants sans que cela ne remette ma «race» en question.

Les privilèges de la « Blanchité »

18. Je peux jurer, ou porter des vêtements usagés, ou ne pas répondre à des lettres, sans que les gens n'attribuent ces choix à la moralité douteuse, la pauvreté ou l'analphabétisme de ma «race».
19. Je peux être pratiquement certaine que les professeurs et les employeurs de mes enfants les toléreront s'ils répondent aux normes de l'école ou du lieu de travail; mes principales inquiétudes à leur endroit ne concernent pas les attitudes des autres envers leur «race».
20. Je peux me débrouiller dans une situation difficile sans qu'on considère que je «fais honneur» à ma «race».
21. On ne me demande jamais de parler au nom de toutes les personnes de mon groupe «racial».
22. Je peux continuer à ignorer la langue et les coutumes des personnes de couleur qui constituent la majorité du monde sans subir dans ma culture la moindre répercussion pour une telle ignorance.
23. Je peux critiquer notre gouvernement et dire combien je suis irritée par ses politiques et son comportement sans être considérée comme une marginale culturelle.
24. Je peux être à peu près certaine que si je demande à parler à « la personne responsable », je me retrouverai face à une personne de ma «race».
25. Si un policier m'ordonne de me ranger ou si l'inspection des impôts examine ma déclaration, je peux être certaine que je n'ai pas été sélectionnée à cause de ma «race» ou de mon groupe social.
26. Je peux acheter sans difficulté des affiches, cartes postales, livres d'images, cartes de vœux, poupées, jouets et magazines pour enfants représentant des gens de ma «race» ou de mon groupe social.
27. Je peux rentrer de la plupart des rencontres d'organisations auxquelles j'appartiens en me sentant incluse, plutôt qu'isolée, pas à ma place, surpassée en nombre, pas écoutée, tenue à l'écart ou inspirant la crainte.
28. Je peux être à peu près certaine qu'une dispute avec un collègue d'une autre «race» risque de compromettre davantage ses chances de promotion que les miennes.
29. Je peux être à peu près certaine que si je plaide en faveur de la promotion d'une personne d'une autre «race», ou d'un programme centré sur la «race», il y a peu de chance que cela influence ma situation actuelle, même si mes collègues ne sont pas d'accord avec moi.
30. Si je déclare qu'il y a une question «raciale» en jeu, ou qu'il n'y a pas de question «raciale» en jeu, d'un côté comme de l'autre, ma «race» me donnera plus de crédibilité qu'à une personne de couleur.
31. Je peux arriver en retard à une rencontre sans que ce retard ne soit attribué à ma «race».
32. Ma culture ne m'inspire pas de crainte quant à mon ignorance des perspectives et des pouvoirs des peuples de «race» différente.
33. Je n'ai pas de difficulté à trouver des quartiers où les gens approuvent notre ménage.

Les privilèges de la « blanchité »

34. On ne me fait pas sentir de façon aigüe que ma silhouette, ma posture ou mon odeur corporelle seront perçus comme le reflet de ma «race».
35. Je peux m'inquiéter du racisme sans que cela soit considéré comme égoïste ou comme une fixation.
36. Je peux accepter un emploi chez un employeur qui fait appel à la discrimination positive sans que mes collègues me suspectent de l'avoir obtenu à cause de ma «race».
37. Si cela va mal un jour, une semaine, un an, je n'ai pas besoin de me demander si chaque situation ou chaque épisode négatif est coloré par le racisme.
38. Je suis à peu près certaine de trouver des gens qui consentiront à échanger avec moi et à me conseiller quant à mes prochaines étapes professionnelles.
39. Je peux envisager une multitude de choix sociaux, politiques, imaginatifs ou professionnels sans me demander si une personne de ma «race» sera acceptée ou autorisée à faire ce que j'ai envie de faire.
40. Je peux choisir d'ignorer de nouveaux développements dans les écrits de minorités et les programmes militants de minorités, ou les déprécier, ou apprendre d'eux. Mais dans tous les cas, je peux trouver le moyen d'être plus ou moins protégée des répercussions négatives de n'importe lequel de ces choix.
41. Je peux fréquenter des lieux publics sans craindre que des gens de ma «race» ne puissent pas entrer ou soient maltraités dans les lieux que j'ai choisis.
42. Je peux être sûre que si j'ai besoin d'assistance juridique ou médicale, ma «race» ne jouera pas en ma défaveur.
43. Je peux planifier mes activités de manière à ne jamais vivre de sentiments de rejet dus à ma «race».
44. Si mes talents de chef de file sont mis en doute, je peux être sûre que ma «race» n'est pas le problème.
45. Je peux facilement trouver des cours universitaires et des institutions qui n'accordent d'attention qu'aux gens de ma «race».
46. Je peux espérer trouver dans toutes les formes d'art un langage figuratif et une imagerie qui témoignent des expériences de ma «race».
47. Je peux choisir un produit pour cacher une imperfection ou des pansements de «couleur chair» qui correspondent plus ou moins à ma couleur de peau.
48. Je peux voyager seule ou avec mon conjoint sans m'attendre à des ennuis ou de l'hostilité de la part de ceux qui traitent avec nous.
49. Mes enfants reçoivent des textes et des cours qui soutiennent implicitement notre forme d'unité familiale et ne les tournent pas contre mon choix de partenariat domestique.
50. Je me sens bienvenue et « normale » dans les pratiques habituelles de la vie publique, institutionnelle et sociale.

Les privilèges hétérosexuels selon Ketner et Hirschmann, 1994 iii

Sur une base quotidienne, en tant que personne hétérosexuelle...

1. Je peux, si je le souhaite, m'arranger la plupart du temps pour être en compagnie de personnes qui partagent mon orientation sexuelle.
2. Si je dois déménager, je peux être à peu près certaine que mes voisins ne feront pas de cas de mon orientation sexuelle.
3. Je n'ai pas à vivre l'angoisse du placard. Je n'ai pas à avoir peur de révéler mon orientation sexuelle. Les gens la prennent pour acquise.
4. Je n'ai pas à dissimuler mon orientation sexuelle dans certaines situations pour des questions de sécurité. Je n'ai pas à m'inquiéter d'être harcelée en raison de mon orientation sexuelle.
5. Je peux être à peu près certaine que mes colocataires, mes camarades de classe, mes collègues de travail, etc. seront confortables avec mon orientation sexuelle.
6. Je n'ai pas à craindre de conséquences économiques, émotionnelles, physiques ou psychologiques négatives si ma famille ou mes amis découvrent mon orientation sexuelle.
7. Je peux parler de mes relations de couple ou reconnaître publiquement mon/ma partenaire (en ayant une photo sur mon bureau, par exemple) sans craindre que des gens me désapprouvent automatiquement ou estiment que «je veux absolument afficher ou imposer mon orientation sexuelle».
8. Je peux afficher publiquement mon affection pour la personne que j'aime sans crainte de me faire dévisager, harceler ou attaquer – ou sans qu'on m'accuse automatiquement d'exagérer ou de «minoucher» mon ou ma partenaire en public.
9. Dans les conversations courantes, le langage que mes amis et moi-même employons inclut et présume de mon orientation sexuelle.
10. Je peux feuilleter un magazine, lire les journaux, voir des publicités, regarder la télévision ou écouter de la musique en étant certaine que mon orientation sexuelle sera largement représentée. Si je loue un film ou si je vais au cinéma, je suis certaine de ne pas éprouver de difficulté à trouver des représentations de mon orientation sexuelle.
11. Mon orientation sexuelle est représentée de manière positive et appropriée par les médias.
12. J'ai plus de chances de voir des images de sexualité explicite entre personnes de mon orientation sexuelle sans qu'elles provoquent de consternation publique ou de censure.
13. Quand on me parle de mon héritage national ou de la «civilisation», on me montre que ce sont des personnes de mon orientation sexuelle qui en sont les bâtisseurs.
14. Je peux être certaine que les élèves reçoivent des informations témoignant de l'existence de mon orientation sexuelle. Il en va de même pour le contenu des cours auxquels j'assiste. Je peux être certaine que l'on n'enseignera jamais que mon orientation sexuelle est une «perversion» ou est problématique.

Les privilèges hétérosexuels

15. Je suis assurée de trouver des documents d'éducation sexuelle pour des couples de mon orientation sexuelle.
16. Je peux continuer à ignorer les réalités des personnes homosexuelles et bisexuelles sans ressentir dans ma culture la moindre conséquence pour une telle ignorance.
17. Je n'ai pas grandi en jouant à des jeux qui dénigrent mon orientation sexuelle (tague tapette).
18. Mon orientation sexuelle n'est jamais utilisée comme insulte.
19. On ne m'accuse pas d'être tordue ou psychologiquement confuse en raison de mon orientation sexuelle.
20. Je n'ai pas à supporter des débats médiatiques sur la validité de la reconnaissance de mes sentiments amoureux et sexuels, où des personnes expriment ouvertement leur mépris de qui je suis et où différentes personnalités affirment que mon orientation sexuelle est inférieure ou carencée.
21. Je n'ai pas à défendre la validité de mon orientation sexuelle.
22. Les gens ne me demandent pas pourquoi j'ai «choisi» cette orientation sexuelle. Et on ne me demande pas non plus de réfléchir aux raisons pour lesquelles je suis hétérosexuelle (plutôt que bisexuelle, par exemple).
23. Les gens ne me demandent pas pourquoi j'ai choisi de rendre publique mon orientation sexuelle (plutôt que de «garder ça pour moi»).
24. Les gens de mon sexe n'essaient pas de me convaincre de changer d'orientation sexuelle.
5. Si je commettais un crime sexuel, cela ne serait pas perçu comme la résultante de mon orientation sexuelle.
26. Je peux adopter, élever et enseigner à des enfants sans qu'on s'imagine que j'en abuserai ou que je tenterai de les convertir à mon orientation sexuelle.
27. On ne me demande jamais de parler au nom de tous ceux qui partagent la même orientation sexuelle que moi.
28. Mon comportement individuel ne rejaillira pas sur l'ensemble des gens qui s'identifient comme hétérosexuels.
29. Je peux rentrer de la plupart des rencontres d'organisations auxquelles j'appartiens en me sentant incluse, plutôt qu'isolée, pas à ma place, surpassée en nombre, pas écoutée, tenue à l'écart ou inspirant la crainte en raison de mon orientation sexuelle.
30. Je peux appartenir à une dénomination religieuse et savoir que mon orientation sexuelle ne sera jamais rabaissée, décriée et vilipendée par ses dirigeants.
31. Je peux être certaine qu'on ne me refusera pas le droit d'épouser la personne que j'aime.
32. Je peux être certaine qu'on ne me refusera pas des assurances, un emploi ou du crédit en raison de mon orientation sexuelle.

Les privilèges hétérosexuels

33. Je peux être ouvertement hétérosexuelle sans m'inquiéter pour mon emploi: je sais que je ne serai pas renvoyée ou qu'on ne me refusera pas de promotion en raison de mon orientation sexuelle.
34. Je peux, si je le souhaite, ne pas dissimuler mon orientation sexuelle au sein de l'armée sans craindre de décharge (États-Unis).
35. Je peux compter sur la possibilité de trouver un thérapeute ou un docteur disposé et qualifié pour parler de ma sexualité.
36. Je peux sortir de boîtes de nuit ou de bars destinés à des personnes de mon orientation sexuelle en n'ayant pas à craindre de harcèlement ou d'agressions en raison de mon orientation sexuelle.
37. Je n'ai pas à m'inquiéter d'être maltraité par la police en raison de mon orientation sexuelle.
38. Je peux me rendre et voyager partout où je veux en sachant que je ne serai pas harcelée, battue ou tuée en raison de mon orientation sexuelle.
39. Je peux m'exprimer sexuellement sans crainte d'être poursuivi par la loi (lois antisodomie étatsuniennes).
40. Si ma journée, ma semaine ou mon année s'est mal déroulée, je n'ai pas à me demander si des épisodes ou des situations négatives que j'ai vécues sont colorés de préjugés contre mon orientation sexuelle.
41. Je peux enseigner à propos des personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles sans qu'on me perçoive comme biaisée en raison de mon orientation sexuelle, ou que l'on considère que j'impose un agenda homosexuel aux élèves.

Les privilèges de classe selon le Women's Theological Center, 1997 ^{iv}

Sur une base quotidienne, en tant que personne riche ...

1. Je peux m'arranger pour connaître uniquement des personnes de ma propre classe en fréquentant exclusivement des endroits où ces personnes se rassemblent – voisinages, écoles, clubs, milieux de travail, etc.
2. Si je le souhaite, je peux éviter les personnes des autres classes et groupes racisés.
3. J'évalue les autres et je reconnais celles et ceux qui possèdent des antécédents semblables aux miens car on m'a enseigné à faire ce type d'évaluation.
4. Je prends pour acquis que je serai en mesure de répondre à mes besoins primaires. Je prends pour acquis le fait d'avoir le nécessaire.
5. Je peux acheter tout ce dont j'ai besoin et ce que je veux sans m'inquiéter.
6. Je n'ai pas peur d'avoir faim ou de me retrouver à la rue.
7. Je n'ai pas à subir le poids de l'endettement.
8. Je suis libre de gaspiller.
9. Je peux dissimuler les secrets et les échecs de ma famille derrière les murs de mon foyer.
10. Je suis en contrôle de la façon dont je passe mon temps.
11. J'ai des loisirs si je le désire.
12. Je peux être avoir autant d'intimité que je le souhaite.
13. Je peux être aussi charitable que je le souhaite.
14. J'ai le temps, l'éducation et les occasions d'améliorer ma vie intérieure et ma croissance personnelle, d'aller en thérapie (sans avoir à dépendre d'une assurance) et de participer à des retraites et des ateliers autant que je le désire.
15. Je peux dormir toute la journée et tout de même gagner de l'argent.
16. Je peux souvent obtenir des choses par le charme, la grâce et la retenue.
17. Je peux habiter où je veux et je peux déménager quand et où je veux.
18. Je peux m'attendre à être bien accueillie là où je choisirai de vivre (l'exception pouvant être des propriétaires ou des voisins n'appréciant pas les femmes célibataires et/ou les lesbiennes).
19. Dans toute situation sociale où je suis en compagnie des gens de ma classe, j'éprouve peu d'inconfort.
20. Je peux me joindre à des clubs inaccessibles à un grand nombre de personnes.
21. Je me sens en droit de maintenir l'exclusivité de mes clubs en refusant l'adhésion à d'autres personnes selon des critères déterminés par le club: «race», sexe, éducation, niveau socio-économique, religion, etc.
22. On a confiance en moi et je ne suis pas perçue comme une menace au sein de ma communauté.

Les privilèges de classes

23. Je peux acheter des choses pour mon confort ou mon luxe personnel.
24. J'ai l'occasion de résoudre des problèmes efficacement et rapidement en raison de mon accès à des personnes en position de pouvoir.
25. Je peux éviter de passer du temps en compagnie de personnes envers lesquelles on m'a inculqué la méfiance et qui peuvent avoir appris à ne pas apprécier les gens de mon groupe.
26. Le système de justice pénale me présume innocente jusqu'à ce qu'il soit prouvé que je suis coupable.
27. Je peux acheter des objets qui marquent mon aisance et mon statut (art, antiquités, bijoux, vêtements de designers, automobiles, bateaux, multiples demeures, etc.)
28. Si je brise ou perds quelque chose, je peux facilement le remplacer.
29. Je peux magasiner là où je le souhaite, dans des endroits et des édifices où je me sens en sécurité, où je suis peu susceptible d'être incommodée par des gardes de sécurité ou par le public, où je n'aurai pas à attendre en ligne et où le personnel m'accordera du temps et de l'attention.
30. Je n'ai pas à magasiner pour trouver la meilleure offre, ni à attendre le temps des soldes.
31. Je n'ai pas à m'inquiéter au sujet d'urgences qui auraient un impact négatif sur mes finances.
32. J'ai le temps et les ressources financières pour prendre soin de mon corps.
33. Je peux vivre une vie moins stressante car je peux me permettre des raccourcis dispendieux.
34. Je peux employer des personnes pour m'aider dans les tâches quotidiennes.
35. Je peux employer des personnes pour prendre soin de mes enfants.
36. Je peux considérer que je suis au-dessus des obligations que représentent les tâches ménagères.
37. Je peux organiser des fêtes somptueuses.
38. Je peux m'attendre à ce que les personnes qui me servent me considèrent comme une «bonne cliente» et m'accordent un service préférentiel. Je peux même considérer cela comme un dû.
39. Je peux manquer de respect aux personnes qui me servent.
40. La culture est à portée de ma main. Je peux aller dans n'importe quel musée, concert, récital, pièce de théâtre, opéra ou événement musical quand et où je le désire.
41. Les divertissements me sont facilement accessibles.
42. Je peux prendre des vacances où et quand je le souhaite.
43. Je peux fréquenter des hôtels exclusifs, des clubs, des restaurants et des lieux touristiques qui offrent un service de luxe.
44. Je peux m'offrir de bons soins médicaux et hospitaliers.
45. Je peux m'offrir de bons soins de santé mentale dans un environnement qui protégera ma vie privée.

Les privilèges de classes

46. Je peux voyager dans des endroits exotiques et jouir d'une grande variété d'expériences.
47. Je peux anticiper ma retraite sans ressentir d'anxiété à propos de ma situation financière.
48. Je peux affirmer que je mérite ces privilèges et qu'ils me sont dus.
49. Je peux laisser un héritage à mes enfants, de telle sorte que leur parcours sera plus aisé que celui d'autres personnes.
50. Les gens de ma classe sociale font généralement ce qu'ils veulent quand ils le veulent. Nous avons souvent la liberté de ne pas faire ce que les autres attendent de nous.
51. Je pourrais probablement faire progresser ma carrière ou mes contacts sociaux en tirant des ficelles.
52. Les gens de ma classe sociale et moi avons l'avantage de disposer de vêtements convenables et de manières raffinées lorsque nous cherchons un emploi.
53. Les gens de ma classe sociale et moi avons l'avantage d'être en réseau avec des personnes qui ont un pouvoir décisionnel lorsque nous cherchons un emploi.
54. Je peux choisir de travailler ou de ne pas travailler. Et dans la plupart des cas, on ne me critiquera pas si j'opte pour la seconde possibilité.
55. Je peux poursuivre une carrière qui ne paie pas très bien.
56. Je peux obtenir sans problème un prêt ou une hypothèque dans une banque.
57. Je peux généralement avoir accès à des services offerts par des fournisseurs de services hautement qualifiés.
58. Je peux choisir de rendre ma position privilégiée aussi visible ou invisible que je le désire, en fonction de ma situation.
59. Dans un groupe de personnes que je ne connais pas beaucoup mais qui font partie de ma classe sociale, nous pouvons faire certaines hypothèses à propos de nos antécédents, notre situation financière, nos réseaux d'ami-es et familiaux et notre comportement.
60. J'ai une «place à table» qui me permet d'avoir un impact sur des décisions, des règlements ou des politiques.
61. Comme je considère que je mérite ma position, je peux avoir une attitude méprisante à l'endroit de ceux qui n'ont pas réussi selon ma définition de la réussite.
62. Je suis libre d'ignorer les conditions de vie des autres.
63. Je suis libre d'ignorer les conditions de travail des autres.
64. Je suis libre d'ignorer les difficultés financières des autres.
65. Je suis libre de ne pas tenir compte des sentiments des autres concernant mon ignorance et mon insensibilité.
66. Je peux balayer du revers de la main les points de vue qui diffèrent des miens.

Les privilèges de classes

67. Je peux être insouciante au sujet de l'argent en général et de mes propres finances en particulier.
68. Je peux choisir de ne pas m'informer des actualités et cela n'affecte pas vraiment ma vie quotidienne.
69. Je peux me vanter de mes ancêtres comme si leurs accomplissements justifiaient mon prestige et ma position sociale.
70. Je peux me permettre d'avoir des visions très idéalistes et «politiquement correctes».
71. Les gens de ma classe sociale ont qualifié mon pays de démocratie, négligeant de définir la démocratie et comment elle fait défaut à plusieurs dans notre société en ce qui a trait à leurs possibilités de vie.
72. Les gens de ma classe sociale ont le pouvoir de nommer les problèmes auxquels fait face notre société et de nier les problèmes que d'autres ont nommés dans notre société.
73. Les gens de ma classe sociale déterminent quelles solutions seront accessibles pour régler les problèmes que nous avons nommés.
74. Les gens de ma classe sociale déterminent si des ressources seront disponibles pour régler des problèmes que d'autres ont nommés.
75. Les gens de ma classe sociale se considèrent comme des dirigeants – dans l'industrie, la politique, l'éducation, la médecine, le droit et la religion.
76. Les gens de ma classe sociale, en tant que dirigeants politiques, disent agir par principe lorsqu'ils prennent des mesures purement pragmatiques ne servant que leurs intérêts.
77. Les gens de ma classe sociale, en tant que dirigeants et politiciens, modifient ou enfreignent les lois pour obtenir des prérogatives et des protections personnelles.
78. En tant que dirigeants, les gens de ma classe sociale définissent ce qui est normatif et développent des théories, des politiques et des normes conformes à nos propres définitions – y compris dans les domaines de la théorie développementale, des comportements, des politiques, des valeurs, de la performance, de la théologie (mettant l'accent sur la valeur «rédemptrice» de la souffrance), de l'apprentissage, de la vérification empirique et des façons d'apprendre et de connaître. Ces théories, définitions, comportements, politiques et normes sont présentés comme les seuls qui soient valables et réels; les autres définitions sont déconsidérées sous prétexte qu'elles ne nommeraient pas adéquatement la réalité.
79. Les gens de ma classe sociale, en tant que législateurs, édictent des lois qui bénéficient à des personnes comme moi.
80. Les gens de ma classe sociale, en tant que législateurs, vendent des avantages fiscaux.
81. Les gens de ma classe sociale, en tant que législateurs, s'attendent à des retours d'ascenseur pour des faveurs politiques et fiscales.
82. Les gens de ma classe sociale, lorsque coupables de crimes, peuvent acheter silence et protection légale.

Les privilèges de classes

83. Les gens de ma classe sociale, en tant qu'avocats, vendent une protection juridique.
84. Les gens de ma classe sociale estiment qu'un traitement préférentiel nous est dû, tout particulièrement en regard de la loi.
85. Les gens de ma classe sociale, en tant que médecins et administrateurs en santé, contrôlent l'allocation des ressources médicales et de santé.
86. Les gens de ma classe sociale ont de larges réseaux d'amis sur lesquels ils peuvent compter dans de nombreuses situations – juridiques, d'affaires, d'emploi, d'admission à des clubs exclusifs.
87. Comme nous avons offert des faveurs à d'autres, les gens de ma classe sociale s'attendent à recevoir des faveurs en retour.
88. Les gens de ma classe sociale croient pouvoir posséder et distribuer l'acceptation sociale, puisque nous contrôlons l'ordre social.
89. Les gens de ma classe sociale, en tant que gens d'affaires, offrent souvent des salaires inadéquats à leurs employés, particulièrement la main-d'oeuvre ouvrière.
90. Les gens de ma classe sociale, en tant que gens d'affaires, exploitent souvent le travail des femmes et des enfants.
91. Les gens de ma classe sociale, en tant que gens d'affaires, conçoivent fréquemment des lieux de travail sans prendre en compte la santé et l'humanité des travailleurs.
92. Les gens de ma classe sociale perçoivent souvent les employés comme un élément du budget, plutôt que comme des êtres humains ayant des besoins et des espoirs.
93. Les gens de ma classe sociale, en tant que gens d'affaires, déplacent souvent des emplois et des usines dans de nouveaux pays dans l'anticipation de profits plus élevés et pour se prévaloir d'avantages fiscaux, d'une main-d'oeuvre peu coûteuse, de normes environnementales moins contraignantes ou d'environnements de travail «plus favorables».
94. Les gens de ma classe sociale, en tant que gens d'affaires, s'octroient souvent d'énormes salaires, des bonus, des options d'achat d'actions et d'autres avantages financiers – adhésion à des clubs, automobile privée, avion, etc.
95. Les gens de ma classe sociale, en tant que gens d'affaires, reçoivent souvent des primes de départ de plusieurs millions de dollars lorsque leurs contrats sont résiliés faute d'avoir répondu aux exigences de leur poste.
96. Les gens de ma classe sociale, en tant que gens d'affaires, abolissent souvent des emplois sans préavis et sans aucune – sinon une maigre- «prime de départ».
97. Les gens de ma classe sociale, en tant que gens d'affaires, encouragent le consumérisme irresponsable afin d'accroître les ventes et les profits des entreprises.
98. La propriété privée est une des principales priorités des gens de ma classe sociale.
99. Les gens de ma classe sociale voient tous ces privilèges comme leur étant dus et sont soucieux de les maintenir.

100. Les gens de ma classe sociale résistent au changement.

101. Les gens de ma classe sociale n'assument pas leurs responsabilités envers la société et en son nom en vue de contribuer à la réalisation du bien commun et de s'assurer d'une justice pour tous.

Les privilèges « entendants » selon Aubrecht et Furda, 2012 avec la contribution de Véro Leduc ^v

*Le privilège entendant, c'est pouvoir avoir accès à cette liste de privilèges dans votre langue maternelle alors que des personnes Sourdes n'y auront accès pleinement que si et lorsqu'elle sera traduite en vidéo LSQ.

*Le privilège entendant, c'est de pouvoir ignorer ses privilèges et pouvoir choisir de ne pas en prendre conscience sous prétexte d'être trop occupé-e.

*Le privilège entendant, c'est possiblement d'avoir sa langue reconnue comme officielle et de pouvoir recevoir une éducation dans cette langue.

*Le privilège entendant, c'est de prendre pour acquis que l'histoire entendant est représentative de tous les êtres humains.

Le privilège entendant, c'est de ne pas représenter une « nouvelle expérience » pour les autres.

Le privilège entendant signifie que les collègues et les employeurs ne se demandent pas si vous êtes capable de faire ceci ou cela en raison de l'état de votre audition.

Le privilège entendant signifie de s'attendre à ce que le personnel dans les restaurants et les compagnies aériennes, les médecins, les administrateurs, les thérapeutes, les fournisseurs de services sachent communiquer et interagir avec vous sur le plan social et professionnel. Les gens ne vous ignorent pas, ne vous évitent pas, ne deviennent pas nerveux autour de vous ou n'agissent pas comme si vous étiez un fardeau pour eux et elles parce que vous entendez.

Le privilège entendant signifie que les gens pensent que vous êtes un parent capable.

*Le privilège entendant signifie que les gens pensent que vous êtes un parent compétent dans l'éducation de vos enfants, qu'ils soient Sourds ou entendants.

Le privilège entendant, c'est d'être certain-e que les gens supposent que vous pouvez conduire, faire du vélo, faire fonctionner des machines, être un pilote... c'est d'être certain-e que les gens vont assumer que vous pouvez faire presque tous les métiers du monde.

Le privilège entendant signifie qu'on ne vous a jamais envoyé le message que vous ne pouviez pas faire quelque chose à cause de votre statut auditif.

Le privilège entendant, c'est voir les gens assumer que vous pouvez prendre soin et gérer à la fois des enfants Sourds et entendants dans une salle de classe.

Le privilège entendant, c'est de pouvoir compter sur le fait que les gens supposent que vous soyez ponctuels.

Les privilèges « entendants »

Le privilège entendant, c'est prendre pour acquis que les gens vont assumer que vous serez professionnel-le.

Le privilège entendant, c'est de voir des gens assumer que vous êtes intelligent-e, même lorsque vous parlez / signez informellement.

Le privilège entendant signifie que vous pouvez vous attendre à ce que tous les membres de votre famille puissent communiquer ou communiquent couramment dans votre langue maternelle.

Le privilège entendant est de toujours avoir des professeur-es qui sont aussi entendant-es et qui parlent votre langue maternelle couramment.

Le privilège entendant, c'est de ne jamais être étiqueté-e comme personne handicapée. Aucun symbole, personne, loi, ou document vous indique que vous êtes invalide, incapable ou en situation de handicap.

*Le privilège entendant, c'est de ne pas voir le sujet de conversation changer pour le thème de l'audition, votre enfance ou vos difficultés quotidiennes lorsque les gens apprennent votre statut d'audition.

Le privilège entendant est de ne jamais avoir de doute de la part de quelqu'un à savoir si vous êtes apte au travail.

Le privilège entendant est de postuler pour un emploi sans craindre que vous ne serez pas embauché en raison de l'état de votre statut auditif.

*Le privilège entendant est de vous attendre à vous rendre à l'entrevue d'embauche sans dépendre de la qualité des services de téléphone Relais pour influencer l'impression d'un-e futur-e employeur au téléphone.

Le privilège entendant, c'est de ne pas voir des gens blâmer vos lacunes en les liant à votre statut auditif.

Le privilège entendant c'est de ne pas avoir quelqu'un ou des gens dans votre famille qui se sentent tristes que vous soyez né entendant. Personne autour de vous n'est passé par un processus de deuil à cause de qui vous êtes.

Le privilège entendant est de converser avec vos ami-es en public sans être dévisagé-e.

Le privilège entendant signifie qu'on ne vous demande jamais de défendre ou de justifier votre existence en tant que personne entendante.

*Le privilège entendant signifie qu'on ne vous demande jamais d'expliquer votre existence en tant que personne entendante ni d'expliquer comment vous entendez le monde et tous ses détails sonores.

Le privilège entendant est de faire des erreurs sans que les personnes pensent que vos erreurs soient caractéristiques de toutes les personnes entendantes.

Le privilège entendant est d'avoir des opportunités en priorité avant les personnes sourdes tels que: des postes d'enseignement, des présentations à des conférences, des promotions d'emplois, et des participations à des comités.

Les privilèges « entendants »

*Le privilège entendant est de pouvoir comprendre facilement les questions qu'on vous pose dans la vie quotidienne, votre travail ou lors de présentations publiques.

*Le privilège entendant, c'est ne pas avoir à compter sur la présence d'une personne (ami-e, proche, famille) pour faciliter la communication dans les contextes où les interprètes ne sont pas fournis. Le privilège entendant, c'est de pouvoir enseigner la LSQ ou l'ASL, ou encore de travailler dans des emplois nécessitant la maîtrise de la LSQ ou de l'ASL, sans avoir à prouver ses compétences en LSQ ou ASL.

Le privilège entendant, c'est pouvoir interpréter dans certains lieux sans aucune certification en tant qu'interprète.

Le privilège entendant, c'est d'être capable de rejoindre « la cause » et d'en sortir comme bon vous le semble. Vous n'avez pas à la vivre tous les jours si vous ne voulez pas.

Le privilège entendant signifie que de nombreuses personnes sourdes vont agir de sorte à vous faire sentir confortable et ne pas vous confronter, même si elles ne pensent pas que vous faites la bonne chose, et ce, simplement parce qu'elles ne se sentent pas à l'aise de vous défier comme une personne entendante.

Le privilège entendant, c'est de ne jamais être pris-e en pitié pour qui vous êtes.

Le privilège entendant, c'est de ne pas avoir à rassurer quelqu'un qui vous demande pardon quand il découvre votre statut auditif.

Le privilège entendant, signifie que vous pouvez appeler les entreprises et les organismes sans se soucier qu'ils vont vous raccrocher la ligne au nez.

Le privilège entendant, c'est d'allumer le téléviseur et s'attendre à accéder à tout ce qui est diffusé.

Le privilège entendant, c'est d'être capable d'aller à une salle de cinéma, à tout moment et profiter d'une projection de film.

Le privilège entendant, c'est d'aller louer un film et le chercher selon ses intérêts et non pas selon la présence ou non de sous-titres.

Le privilège entendant, c'est pouvoir jouir des arts et de la culture, n'importe où et n'importe quand, sans jamais se demander s'ils seront accessibles : pièce de théâtre, visites de musées, etc.

Le privilège entendant, c'est d'être capable d'aller à une conférence, à une réunion activiste, à une assemblée de quartier sans jamais se demander s'ils seront accessibles.

Le privilège entendant, c'est de pouvoir décider à la dernière minute d'aller à un événement sans avoir à faire des démarches pour avoir des interprètes ou pour savoir si l'événement sera accessible au niveau de la communication.

*Le privilège entendant, c'est de pouvoir décider à la dernière minute d'annuler sa participation à un événement sans se « sentir mal » de ne pas être présent-e à cause des démarches entreprises par d'autres personnes « pour vous » (sous-titrage de film, interprètes, etc.)

Les privilèges « entendants »

Le privilège entendant, c'est d'aller à la salle d'urgence et de s'attendre à obtenir un service immédiatement, et à ce que toutes les infirmières et médecins puissent communiquer dans votre langue.

Le privilège entendant, c'est s'attendre à ce qu'en cas d'urgence, tous les policiers, les pompiers, les ambulanciers et le personnel médical parleront votre langue.

Le privilège entendant, c'est de pouvoir s'inscrire et suivre des cours ou des ateliers n'importe où et avoir accès à toute l'information. Vous pouvez vous attendre à ce que vous soyez autorisé-e à suivre les cours.

Le privilège entendant, c'est la construction d'un CV solide parce que vous avez eu accès à ces opportunités sans difficulté d'accessibilité (cours, ateliers, stages).

Le privilège entendant, c'est d'être capable de changer d'emploi et de rester dans la même ville sans craindre de ne pas pouvoir trouver un autre emploi.

Le privilège entendant, c'est être autorisé-e à refuser de signer (communiquer en langues des signes) si vous le souhaitez.

Le privilège entendant, c'est d'être capable de choisir une religion en fonction de vos croyances spirituelles, au lieu de ceux qui fournissent des services en LSQ ou ASL

*(ex : Les témoins de Jéhovah).

Le privilège entendant signifie avoir la possibilité de « servir » votre pays si vous le souhaitez (*C'est une traduction de l'américain, la traductrice ne supporte pas l'engagement dans les forces armées*).

Le privilège entendant, signifie que vous n'êtes pas soumis à des tests médicaux répétés et douloureux sur vos oreilles, votre cerveau ou votre gorge.

*Le privilège entendant, signifie que vous n'avez pas à prévoir du temps « en dehors » de votre vie familiale ou professionnelle pour aller consulter des « spécialistes »: audiologistes, audioprothésistes, otorhinolaryngologistes, orthophonistes, thérapeutes, organismes d'aide à l'emploi, etc.

Le privilège entendant, c'est de ne jamais faire l'objet de pressions pour avoir une chirurgie pour « réparer » une « partie » du corps qui en fait, constitue possiblement un élément important de votre identité *(ou de votre rapport au monde).

Le privilège entendant, c'est d'être capable de faire des erreurs en français ou en anglais écrit sans que les gens supposent que vous n'êtes pas capable d'écrire ou de lire.

Le privilège entendant, c'est d'être assis dans une pièce et se sentir à l'aise avec la façon dont elle est mise en place. Les voitures, les trains, les avions, les salles de classes et les lieux culturels sont conçus pour s'adapter à vos préférences sonores et spatiales.

Le privilège entendant, c'est de savoir que lorsque vous allez au tribunal, vous pouvez vous attendre à un jury formé de personnes entendants. Cela signifie également de savoir que vous ne serez pas privé de la possibilité de servir comme juré en raison de votre statut auditif.

Les privilèges « entendants »

*Le privilège entendant, c'est d'être capable de réaliser une tâche sans vous soucier de l'accessibilité nécessaire pour la réaliser.

Le privilège entendant, c'est d'être capable de réaliser une tâche sans que quelqu'un intervienne sans votre demande, pour faire la tâche à votre place, en supposant que vous ne pouvez pas la faire à cause de votre statut auditif.

Le privilège entendant, c'est s'attendre à comprendre les messages de n'importe quel haut-parleur (aéroports, jeux de ballon, auditoriums, trains, métro, messages d'urgence, etc.).

Le privilège entendant, c'est pouvoir commander par le « service à l'auto »

*Le privilège entendant, c'est pouvoir entendre les messages du préposé-es par le haut parleur dans une station d'essence en libre-service.

*Le privilège entendant, c'est de pas être pris pour un-e imbécile ou un-e asocial-e lorsque vous ne répondez pas à une personne qui vous apostrophe hors de votre champ de vision.

Le privilège entendant, c'est s'attendre à trouver des groupes de soutien, des groupes d'activité, des groupes sportifs où votre langue est utilisée, même dans les petites villes.

*Le privilège entendant, c'est pouvoir se prévaloir de services psychologiques ou sociaux dont le thème est délicat sans se soucier de la présence d'une troisième personne (interprète).

*Le privilège entendant, c'est ne pas avoir à se préoccuper de la confidentialité des informations interprétées par un-e interprète. Même si la confidentialité est de mise dans ce métier, l'erreur professionnelle est possible.

*Le privilège entendant, c'est s'attendre à accéder, sans souci d'accessibilité communicationnelle, à des groupes ou des activités organisées par et pour les personnes minorisées pour cause de leur identité de genre, leur orientation sexuelle, la race, la classe, le handicap, le statut d'immigration, leur travail, etc. et ce, notamment lorsqu'on se sent appartenir à l'un de ces groupes.

*Le privilège entendant, c'est pouvoir s'impliquer dans la communauté féministe, queer, lesbienne, gai, bisexuelle transsexuelle, handicapée, racisée, immigrante, étudiante, activiste, etc. sans souci d'accessibilité communicationnelle.

*Le privilège entendant, c'est pouvoir choisir ses luttes et y participer sans souci d'accessibilité communicationnelle.

*Le privilège entendant, c'est participer à des mobilisations comme le « printemps érable », sans composer avec des phrases stigmatisantes comme « un dialogue de sourds ».

*Le privilège entendant, c'est s'attendre à pouvoir faire n'importe quelle activité culturelle, éducative, sportive, politique, communautaire, familiale, touristique, sans jamais se soucier de l'accessibilité communicationnelle.

Le privilège entendant, c'est de vous représenter. C'est savoir que votre choix exact de mots sera utilisé. Vous n'avez pas besoin d'attendre après un interprète. Vous n'avez pas à vous demander si l'interprète sera compétent ou qualifié.

Les privilèges « entendants »

*Le privilège entendant, c'est ne pas devoir compter sur l'interprète pour que le message que vous émettez ou celui que vous recevez soit transmis de façon juste.

Le privilège entendant, est d'être capable d'avoir des conversations directes avec des enseignant-es, des superviseur-es, des membres de conseil d'administration, partout et en tout temps.

*Le privilège entendant, est d'être capable d'avoir des conversations directes avec des inconnus partout et en tout temps du moment qu'ils ou elles parlent moindrement votre langue.

Le privilège entendant, c'est pouvoir vous présenter à votre conseil municipal, au conseil d'arrondissement, à l'assemblée nationale ou toute autre instance politique et être capable d'avoir une conversation directe dans votre langue.

*Le privilège entendant, c'est de ne pas devoir faire semblant que vous comprenez pour ne pas gêner la conversation.

*Le privilège entendant, c'est de voir des gens assumer que vous êtes intelligent-e, même lorsque vous demandez de répéter quelque chose.

*Le privilège entendant, c'est de ne pas avoir à sensibiliser les personnes nécessaires aux endroits nécessaires en espérant qu'un jour elles vont faire les actions nécessaires pour qu'enfin vous puissiez participer à la société et à la vie de façon satisfaisante et non discriminatoire.

*Le privilège entendant, c'est d'autres choses encore, car ceci est une liste incomplète.

ⁱ Liste traduite et assemblée pour : le Premier Rassemblement pancanadien des jeunes féministes « Toujours RebELLEs », 2008, Atelier : *Comment se solidariser d'autres luttes?*

ⁱⁱ *Idem*

ⁱⁱⁱ Cette liste est une refonte de trois articles : Le premier écrit par Linda Ketner, une activiste lesbienne; le deuxième, par un groupe d'étudiants hétérosexuels du Earlham College; et le troisième, par Ken Hirschmann. Traduits et assemblés pour le Premier Rassemblement pancanadien des jeunes féministes « Toujours RebELLEs », *op.cit.*

^{iv} Liste traduite et assemblée pour le Premier Rassemblement pancanadien des jeunes féministes « Toujours RebELLEs », *op.cit.*

^v Alison Aubrecht et Erin Furda, « Exploring Hearing Privilege: An Introduction », *Deaf Echo*, 2012. Traduit, adapté et bonifié par Véro Leduc (les énoncés qui ont un *astérisque sont de Véro Leduc) Disponible en ligne : <https://veroleduc.wordpress.com/declaration-sur-les-privileges-entendants/>